

Ordre du jour :

- **Lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion**
- **Préparation du Budget Prévisionnel 2021**
- **Demande de Monsieur GIRARD Alain**
- **Enquête publique SYMBAS**
- **Défense Extérieure Contre l'Incendie**
- **Proposition TDF**
- **Compte-rendu de la Commission Bâtiments Communaux - Cimetière**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 Mars 2021

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, DANET, Mmes LAMOR, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, ROY

Absents : Mme LANOUE (Pouvoir donné à Mme DUBREUIL)
Mme GERVREAU, M. POULARD (excusés)

Secrétaire de séance : M. BAUDRY

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce procès-verbal.

Préparation du Budget Prévisionnel 2021

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les documents préparatoires du Budget Prévisionnel devant être voté le 06 Avril 2021.

Elle informe qu'en ce qui concerne les recettes de fonctionnement, certaines données seront amenées à changer si les publications officielles (dotations, bases d'imposition) sont connues avant la date de vote. Dans le cas contraire, les documents seront établis sur la base d'estimations.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, elle explique qu'elle ne va s'attarder que sur les articles présentant une différence significative par rapport à l'année précédente et invite les membres du Conseil Municipal à étudier l'ensemble des prévisions pour la prochaine réunion.

Ainsi, il est proposé de prévoir la somme de 25 000.00 € au compte 60632 « Fournitures de petit équipement » sur lequel seront imputés en plus des petites dépenses courantes annuelles, les divers achats de matériaux relatifs à l'aménagement de l'abri bus, les entourages de bacs à ordures ménagères, la réparation de l'abri vélo de l'école, l'entretien du parquet de l'église, les petits travaux d'entretien du Musée, les petits travaux de réparation au

cimetière, les menuiseries intérieures de la bibliothèque ainsi que le revêtement de sol qui sera posé par les employés communaux.

Au compte 615231 « Voiries », il est proposé la somme de 28 000.00 € incluant notamment des travaux annuels de PATA pour 18 000.00 € ainsi que des travaux de débarnage pour 3 000.00 €.

Au compte 615232 « Réseaux », les travaux de déplacement de la canalisation d'eaux pluviales dans l'Impasse du Lavoir prévus mais non réglés en 2020 pour 7 815.00 €, portent les prévisions à la somme de 13 000.00 €.

Les réparations du tracteur tondeuse et du véhicule communal réalisées en début d'année pour 2 900.00 € nécessitent l'inscription au compte 61551 « Matériel roulant », de la somme de 5 000.00 €.

Au compte 6218 « Autre personnel extérieur », Madame le Maire rappelle que sont payés les frais d'intervention du chantier d'insertion « La Haute-Saintonge Fleurie » dont les tarifs subissent une hausse importante cette année passant de 4 à 10 euros de l'heure / agent.

Elle ajoute également que l'entretien du site de Saint-Paul par les employés communaux devient compliqué. Un seul des 2 agents étant apte à utiliser une débroussailleuse pour raison de santé, la saison des tontes des espaces verts communaux et des broyages des accotements des villages est une charge de travail considérable qui nécessiterait un renfort certain.

A cet effet, Monsieur PLAIZE informe qu'il a pris contact avec l'Association Travail Environnement Local (ATEL) de CONSAC et en explique le fonctionnement. Il ajoute que le versement d'une subvention annuelle d'1 € par habitant permet à la commune de bénéficier d'un tarif préférentiel réservé aux collectivités adhérentes. Pour la commune, le devis établi sur ce taux préférentiel s'élève à la somme de 2 765.28 € comprenant un débroussaillage de remise en état du site ainsi que 2 passages de débroussaillage régulier. Il est ajouté que pour un renfort supplémentaire d'entretien des villages, il conviendrait de prévoir la somme de 1 600.00 € supplémentaires.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour faire appel aux services de l'ATEL comme expliqué, accepte le versement d'une subvention de 832.00 € pour l'année 2021, autorise Madame le Maire à signer le devis présenté pour l'entretien du site de Saint-Paul, décide de prévoir la somme totale de 4 900.00 € au compte 6218 « Autre personnel extérieur ».

En ce qui concerne les dépenses et les recettes d'investissement, Madame le Maire rappelle les différentes opérations reportées, à savoir l'extension du réseau d'éclairage public « Rue des Venelles », la rénovation extérieure de la Mairie, l'aménagement de la traverse du Bourg, la pose d'un portail au Musée, la réfection de la VC n° 2, la Défense Extérieure Contre l'Incendie ainsi que l'achat des terrains et bâtiments de la succession PONSSET/MILHIET. Celles-ci représentent un montant de dépenses de 181 700.00 € et des recettes pour 10 960.00 €.

Concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie, Madame le Maire informe de la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires afin de pouvoir lancer les travaux sur les premiers sites. (Voir explication au point n°4 de

l'ordre du jour). La somme totale de 80 000.00 € est donc proposée. Ces dépenses sont subventionnables à hauteur de 80 %.

Pour ce qui est de l'acquisition des terrains et bâtiments de la succession PONSET, la signature aura lieu le Mardi 13 Avril 2021.

Monsieur PLAIZE présente ensuite le projet de réfection et d'agrandissement de la Bibliothèque.

Les travaux extérieurs (façade, menuiseries et rampe PMR) seront associés au renouvellement des menuiseries du logement communal de la Mairie pour la somme prévisionnelle de 34 110.00 € et bénéficieront d'une subvention départementale à hauteur de 45 % du montant H.T. des travaux. L'aménagement intérieur prévu pour 9 000.00 €, quant à lui, pourra prétendre à une subvention de 40 % du Département et 20 % minimum de la DRAC.

Enfin, l'équipement du Pôle Numérique et l'achat de mobilier prévus pour 6 500.00 € pourront bénéficier d'une subvention départementale de 20 %.

Le montant de ces dépenses sera réajusté à réception des devis.

Madame le Maire évoque enfin la réfection partielle de la « Rue du Stade ».

Des devis ont été demandés et s'élèvent à la somme de 26 289.60 € T.T.C. pour l'entreprise EIFFAGE et 35 274.00 € T.T.C. pour l'entreprise E.T.A.T.P. PICOULET.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'entreprise EIFFAGE, autorise Madame le Maire à signer le devis et décide d'inscrire la somme de 26 300.00 € au Budget 2021 pour cette opération.

Demande de Monsieur GIRARD Alain

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur GIRARD Alain, propriétaire au village de « La Rochette », par lequel il informe se porter acquéreur d'une parcelle boisée cadastrée ZK n° 27. Cette parcelle étant encore administrativement propriété de l'AFR, Madame le Maire informe qu'elle ne peut être vendue.

Monsieur GIRARD Alain en sera informé.

Enquête Publique du SYMBAS

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général pour le Programme de Gestion Pluriannuel de Gestion du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS) est ouverte du 15 Février 2021 au 19 Mars 2021.

Elle présente le Plan Pluriannuel de Gestion du SYMBAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au Plan Pluriannuel de gestion du SYMBAS.

Défense Extérieure Contre l'Incendie

Madame le Maire présente la synthèse des travaux à effectuer sur 7 sites considérés comme prioritaires de part la construction récentes d'habitations et les engagements pris par la précédente mandature.

Elle ajoute avoir reçu de nombreux devis mais avoir retenu, dans un premier temps, pour les prévisions budgétaires, les devis des seules entreprises

proposant une prestation complète, à savoir des travaux de terrassement à la pose de la citerne.

Le choix des devis sera fait ultérieurement.

Il ressort de cette synthèse qu'il conviendrait de prévoir la somme de 80 000.00 € au Budget 2021 pour la mise en place de la DECI sur ces 7 sites.

Madame le Maire rappelle que cette dépense est subventionnable à hauteur de 80 %.

Proposition de TDF

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de deux propositions émanant de TDF concernant le pylône de téléphonie mobile se situant au lieu-dit « La Tonnelle ».

La première proposition est un avenant de 20 ans avec un nouveau loyer à la signature de 2 100 € net par an (contre 1 800 € net annuel actuellement) et une part variable de 500 € net par arrivée de tout nouvel opérateur de téléphonie mobile. L'avenant est consenti et accepté pour une durée de 20 ans à compter du dernier jour du bail en cours (soit le 28 Mai 2030).

La seconde proposition est l'achat de la parcelle de 160 m² pour un montant de 25 000 € net, les frais d'acte authentique et frais accessoires étant supportés par TDF.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal porte son choix sur la première proposition, charge Madame le Maire des démarches et l'autorise à signer l'avenant proposé et tous les documents nécessaires au dossier.

Compte-rendu de la Commission Bâtiments Communaux - Cimetière

Monsieur PLAIZE donne le compte rendu de la Commission Bâtiments communaux - Cimetière qui s'est tenue le 06 Mars 2021.

« Etaient présents lors de cette réunion : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, M. BERNARD, Mme LANOUE, MM. MONTIGAUD, PIEL, POULARD.

Était excusé : M. BAUDRY

Les points suivants ont été abordés :

- Projet de rénovation et d'agrandissement de la Bibliothèque municipale :

Monsieur PLAIZE présente le projet de rénovation et d'agrandissement de la Bibliothèque municipale.

Après consultation de l'Association « L'Amicale du Livre », il a été convenu d'agrandir la bibliothèque de 10 m² pour accueillir un point numérique composé de 2 ordinateurs afin d'offrir à la population, un accès informatique et proposer aux adhérents de l'Amicale du Livre, la consultation et l'emprunt de supports numériques type DVD et CDROM.

Cet agrandissement se ferait dans l'actuelle salle des archives de la Mairie. Pour communiquer avec la bibliothèque, il faudra créer une ouverture dans le mur et monter une cloison de séparation entre la salle des archives et l'espace informatique.

Il est également prévu de rafraîchir l'ensemble de la bibliothèque existante en réaménageant l'intérieur. Une cloison de séparation sera créée pour faire un coin lecture enfants, les sols seront rénovés avec une partie en parquet

flottant et une partie en carrelage, la peinture sera refaite et l'électricité revue, du mobilier sera également acheté pour meubler les nouveaux espaces.

En ce qui concerne l'extérieur, la façade sera rénovée dans la continuité de la Mairie et les ouvertures seront changées afin d'assurer une meilleure isolation thermique. Concernant les fenêtres, la question se pose de mettre des volets persiennes comme à la Mairie ou bien de laisser sans volets comme actuellement.

Une rampe d'accès PMR sera créée sur le côté gauche de la façade afin de rendre accessible la bibliothèque aux personnes à mobilité réduite.

Le budget global de rénovation est estimé à 45 000.00 € mais cette somme sera réactualisée après réception de l'ensemble des devis. Ces travaux sont subventionnables à hauteur de 40 %. Il resterait donc à la charge de la commune une dépense avoisinant les 27 000.00 €.

- Nettoyage des façades de l'ensemble scolaire

Madame DUBREUIL suggère de faire un nettoyage de la façade du logement de Monsieur KIRSCH et de l'école, du côté du parking, afin d'avoir une meilleure harmonie et vue d'ensemble de la Place Jean Moulin. Un devis sera demandé à Monsieur BOSSY Bruno.

- Eglise :

Des travaux d'éclairage sont à prévoir dans la nef Nord. Un devis a été demandé à l'entreprise Elec Energies Métoyer qui a déjà réalisé l'éclairage de la nef Sud en 2020. Le devis s'élève à la somme de 5 079.47 € T.T.C..

Des petits travaux d'entretien du parquet seront réalisés par les employés municipaux dans le courant de l'année.

- Cimetière :

La toiture du petit bâtiment à côté des poubelles sera rénovée par les employés communaux.

- Musée :

Les volets du Musée seront repeints ainsi que la porte de l'atelier et la grille sur la murette du côté de l'« Avenue Saint-André ».

- Salle des Fêtes :

Les joints des dalles en pierre du parvis de la Salle des Fêtes sont abimés. Un devis a été demandé à Monsieur BOSSY Bruno et s'élève à la somme de 1700.00 € T.T.C..

QUESTIONS DIVERSES :

Défibrillateur à la Salle des Fêtes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation, pour la commune, d'équiper la Salle des Fêtes d'un défibrillateur.

Elle ajoute que la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a négocié avec la Société D+Services, des tarifs préférentiels pour l'équipement des communes et présente le devis qui se porte à la somme de 1 720.80 € T.T.C. Elle explique que la maintenance annuelle du défibrillateur de la Mairie pourrait être également prise en charge par cette société au prix de 75 € contre 150 € actuellement.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis présenté, charge Madame le Maire des démarches et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Remerciements de la Commanderie des Cyclos de Grands Chemins

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, des remerciements de la Commanderie des Cyclos de Grands Chemins pour la subvention exceptionnelle que lui a attribué la commune.

Compte-rendu de la Commission Tourisme – Culture – Patrimoine

Madame le Maire donne le compte-rendu de la réunion de la Commission Tourisme – Culture – Patrimoine qui s'est réunie le 02 Février 2021.

Le projet de parcours Terra Aventura a été étudié. Il aurait pour thème : les métiers.

La Salle de l'atelier devrait voir défiler diverses expositions, telles qu'un vitrailliste, un coutelier, mais aussi une exposition sur l'apiculture ainsi que du travail en fer forgé.

L'histoire de CLION sera mise en avant par le biais de plusieurs supports. Dans un premier temps, une rubrique spécifique sera créée dans le journal communal.

Une animation pour la Fête de la Musique est à l'étude, mais sa réalisation sera soumise aux conditions sanitaires imposées par l'état à ce moment-là.

Enfin, Madame DUBREUIL informe de l'organisation des Estivales, le 24 Juillet 2021, avec concert de Jazz organisé par « Paris Paname » et possibilité des restauration sur place. Manifestation également soumise à restrictions sanitaires.